

**65e session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme  
15-26 mars 2021**

**Déclaration écrite du Conseil international des femmes - CIF**

Depuis sa création en 1888, le Conseil international des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, s'emploie avec diligence à promouvoir l'égalité des droits et l'autonomisation des femmes. Le Conseil est résolument déterminé à atteindre les objectifs du Programme d'action de Beijing et à la promotion de la condition de la femme, des droits humains et de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Le Conseil international des femmes est fermement convaincu que c'est la promotion des femmes à tous les niveaux des organes de décision qui facilite les progrès vers le développement durable et la justice sociale. Le CIF est convaincu que mettre un terme à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles est une clé fondamentale pour garantir l'atteinte de leur plein potentiel dans la dignité et l'égalité.

Par conséquent, le Conseil international des femmes se félicite de l'objectif de la 65e session de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme : la participation pleine et effective des femmes en matière de prise de décisions dans la vie publique, ainsi que l'élimination de la violence, pour parvenir à atteindre l'Objectif de Développement Durable 5 : égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et filles.

Le Programme d'Action de Beijing a marqué le début d'une ère importante dans la lutte pour l'égalité des sexes et, depuis lors, des progrès ont été accomplis, mais pas encore assez. Le CIF appelle donc les états membres à prendre des mesures concrètes pour parvenir à la réalisation de la vision de Beijing. Ce n'est qu'ainsi que les femmes, quels que soient leurs situations géographiques, leurs races, leurs castes, leurs âges, leurs identités de genre et leurs capacités, pourront jouir pleinement de leurs droits fondamentaux.

Selon le «Rapport mondial sur l'inégalité entre les sexes 2020» du Forum économique mondial, le plus grand écart entre les sexes demeure dans le domaine de l'autonomisation politique. La «Carte de l'Union parlementaire internationale 2020 - Carte ONU-Femmes des femmes en politique» montre qu'en janvier 2020, seuls 20 des 190 pays observés avaient des femmes chefs d'état ou de gouvernement et qu'elles ne représentaient que 21,3% des ministres et 25% des parlementaires. Le CIF est fermement convaincu que la participation pleine et effective des femmes à la vie publique garantit la meilleure utilisation des ressources humaines, améliore l'égalité des chances, renforce le sentiment d'appartenance et d'intégration des femmes à la société civile, ouvre la voie à des perspectives diverses, et contribue concrètement à l'atteinte de l'objectif sociétal d'égalité des sexes.

Dans cet objectif, le Conseil international des femmes continue non seulement de participer à des actions incitatives et de promouvoir auprès de ses Conseils nationaux des activités visant à renforcer l'autonomisation politique des femmes, mais aussi à agir auprès des partis politiques pour que davantage de femmes soient intégrées dans les diverses listes électorales. Sensibiliser les femmes à travers le monde à l'engagement politique, à l'éducation permanente, à la création de réseaux ou à l'intégration dans des mouvements décisionnels existants, ... sont autant d'actions engagées pour abolir les barrières. Le CIF est convaincu que la plupart des problèmes rencontrés par les femmes sont étroitement liés à l'éducation au sens le plus large du terme. Les thématiques sont interdépendantes : pauvreté, émigration, violence, droits humains, manque d'accès aux services de santé, ... pour n'en citer que quelques-unes. Les femmes sont clairement confrontées à la discrimination sexiste en politique et cet écart entre les sexes doit être pleinement pris en

compte pour que les femmes soient dignement représentées en tant que participantes à part entière et en pleine égalité dans la gouvernance politique et économique.

En conséquence, le Conseil international des femmes demande à ONU-Femmes et aux institutions spécialisées des Nations Unies de continuer à œuvrer pour que les états membres adoptent des mesures juridiques et politiques visant à instituer des quotas de femmes dans toutes les structures politiques. Ceci afin d'inclure les femmes dans les mécanismes de planification et de prise de décision en vue de la prévention et résolution des conflits, l'atteinte des objectifs de progrès économiques, l'encouragement de l'éducation des femmes aux carrières dans la fonction publique, l'observation de la parité. L'atteinte de l'objectif de parité en gouvernance contribuera à l'équilibre nécessaire pour renforcer la démocratie. Il est donc impératif que les états membres adoptent une vraie politique de parité assortie de paramètres de mesure à chaque stade de la prise de décisions puis de mise en œuvre des actions.

Vingt-cinq ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la violence à l'égard des femmes et des filles demeure une violation généralisée des droits humains avec des conséquences dévastatrices pour les survivants, leurs familles, leurs communautés et la société. Selon l'Organisation mondiale de la santé, environ 1 femme sur 3 dans le monde a été victime de violences physiques et/ou sexuelles entre partenaires intimes ou de violences sexuelles non liées au partenaire au cours de sa vie. Dans le monde, jusqu'à 38% des meurtres de femmes sont commis par un partenaire intime masculin. Cependant, en raison de l'impunité, du silence et de la stigmatisation entourant la violence à l'égard des femmes, moins de 40% des femmes victimes de violence recherchent une aide quelconque, et même parmi celles qui le font, la plupart se tournent vers leur famille et leurs amis avec moins de 10% s'adressant à la police.

Plus récemment, de nouvelles formes de violence contre les femmes et les filles sont apparues en ligne avec les progrès rapides de la technologie, notamment les menaces physiques, le harcèlement ou le chantage sexuels, la pornographie, entre autres. La prévalence de la violence contre les femmes et les filles a également un coût économique important, estimé à environ 2 pour cent du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit 1,5 millions de dollars. Les nouvelles données d'ONU-Femmes indiquent que les rapports de violence contre les femmes et les filles, y compris la violence en ligne, ont augmenté pendant la pandémie. Les problèmes de sécurité, de santé et financiers créent des tensions pour les familles qui souffrent déjà des conditions de vie difficiles en vase clos en raison du confinement.

Le Conseil international des femmes soutient fermement la Coalition d'action Génération Égalité contre la violence sexiste, qui « propose un important pacte politique à long terme visant à en finir avec la violence sexiste ». Le CIF appelle donc à nouveau les états membres des Nations Unies à adopter des mesures énergiques relatives à l'élimination de la violence. Ces mesures comprennent la promulgation de lois et de règlements, la ratification de conventions telles que la Convention 190 de l'Organisation internationale du travail sur la violence et le harcèlement sur le lieu de travail, l'adoption d'une politique de tolérance zéro en matière de violence, la fourniture de services essentiels aux victimes de violence, la poursuite des auteurs, la promotion des méthodes de prévention et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et de protection sociale, ainsi que formation à l'indépendance économique et collecte de données sur la violence à l'égard des femmes et des filles.

Le Conseil international des femmes serait heureux de développer et de renforcer des partenariats efficaces avec ONU-Femmes, les organisations non gouvernementales et les structures concernées afin de promouvoir une approche intégrée de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces partenariats aideront à garantir que la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est systématiquement

abordée et intégrée dans toute étape de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Conseil international des femmes est fermement convaincu que la participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la vie publique conduira à des politiques efficaces, inclusives et transformatrices qui sont nécessaires au développement durable pour le monde. Comme l'a déclaré la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka: «Le leadership des femmes est vital face au besoin urgent de mieux reconstruire après le COVID 19. Les femmes et les peuples du monde exigent ces changements...»